

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



2026

ROB - FEVRIER 2026

Mairie de Pégomas

TABLE DES MATIERES

1. Cadre de l'élaboration du budget 2026	4
2. Evolution des dotations de l'Etat	6
Evolution du fonds de roulement depuis 2020.....	7
Analyse rétrospective 2020 - 2025	8
Section de fonctionnement	8
Evolution des dépenses de la section de fonctionnement	8
Evolution des recettes de la section de fonctionnement	10
3. Analyse rétrospective 2020 - 2025	12
Section d'investissement	12
Evolution des dépenses de la section d'investissement	12
Evolution des recettes de la section d'investissement.....	13
Rythme d'évolution des dépenses et recettes d'investissement	14
Rythme d'évolution des subventions d'investissement	15
4. Gestion de la dette	16
Définition de l'épargne brute	16
Définition de l'épargne nette	16
Taux d'endettement de la commune	17
L'endettement de la ville	17
Profil d'extinction de la dette	18
Les orientations budgétaires 2026.....	19
Les recettes de fonctionnement :	19
Les dépenses de fonctionnement :	20
Le programme d'investissement 2026	21

INTRODUCTION

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, le Conseil Municipal engage un débat sur les orientations budgétaires de la commune. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a apporté des modifications à cette procédure, comme stipulé dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Selon cette disposition, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport incluant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Les communes de 3 500 habitants et plus sont spécifiquement concernées par cette démarche. Ce rapport suscite un débat au sein du Conseil Municipal, conformément aux règles définies par le règlement intérieur mentionné à l'article L.2121-8. La tenue de ce débat est officialisée par une délibération spécifique.

La mise en place du rapport d'orientation budgétaire (ROB) implique deux principales modifications : premièrement, les informations présentes dans le ROB doivent être rendues publiques, notamment sur le site Internet de la commune le cas échéant. Deuxièmement, le débat relatif à la présentation de ce rapport doit obligatoirement donner lieu à une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

1. CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026

La croissance économique française

Le Produit Intérieur Brut (PIB) représente la richesse totale produite par le pays en une année.

En 2025, la croissance du PIB français est estimée à environ +0,9 %, reflétant une activité économique positive mais modérée marquée par une consommation prudente, un ralentissement de l'investissement et une activité économique globalement stable.¹

Pour 2026, les projections anticipent une légère amélioration de l'activité économique, avec une croissance autour de 1,0 %, portée par une reprise de la consommation des ménages et un redressement progressif de l'investissement, bien que le contexte reste contraint par les efforts de consolidation budgétaire.

Le déficit public en France

Le déficit public est la différence entre ce que l'État et les administrations publiques dépensent et ce qu'ils perçoivent.

En 2025, ce déficit est estimé autour de 5,4 % du PIB. La loi de finances 2026 a pour objectif de réduire le déficit public à 5% du PIB². Pour atteindre cet objectif, 12 milliards d'euros d'économie seront nécessaires.

La dette publique en France

La dette publique française restera l'un des défis majeurs des finances publiques. En 2025, le ratio dette/PIB est estimé à environ 116 %, un niveau très élevé par rapport aux normes européennes et qui reflète plusieurs années de déficits structurels.

Les projections pour 2026 s'orientent vers une poursuite de l'augmentation de l'endettement, avec un ratio autour de 118 % du PIB.

Autrement dit, même si l'Etat cherche à réduire progressivement son déficit, la dette totale continue d'augmenter parce que les dépenses publiques restent élevées et que les intérêts de la dette pèsent davantage avec la hausse passée des taux.

Le chômage en France

En 2025, le taux de chômage a atteint 7.9% de la population active avec une remontée progressive en fin d'année selon les données de l'INSEE³. Pour 2026, les prévisions tablent sur une légère hausse pour atteindre 8% de la population active ayant pour conséquence une augmentation des dépenses publiques (hausse des indemnisations chômage et des aides sociales associées) et une baisse des recettes publiques (moins de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu).

¹ 2026 : incertitudes économiques, statu quo budgétaire (février 2026) : www.ifrap.org

² Projet de loi de finances pour 2026 (février 2026) : www.vie-publique.fr

³ Statistiques et études (février 2026) : www.insee.fr

La loi de finances 2026... pour les collectivités :

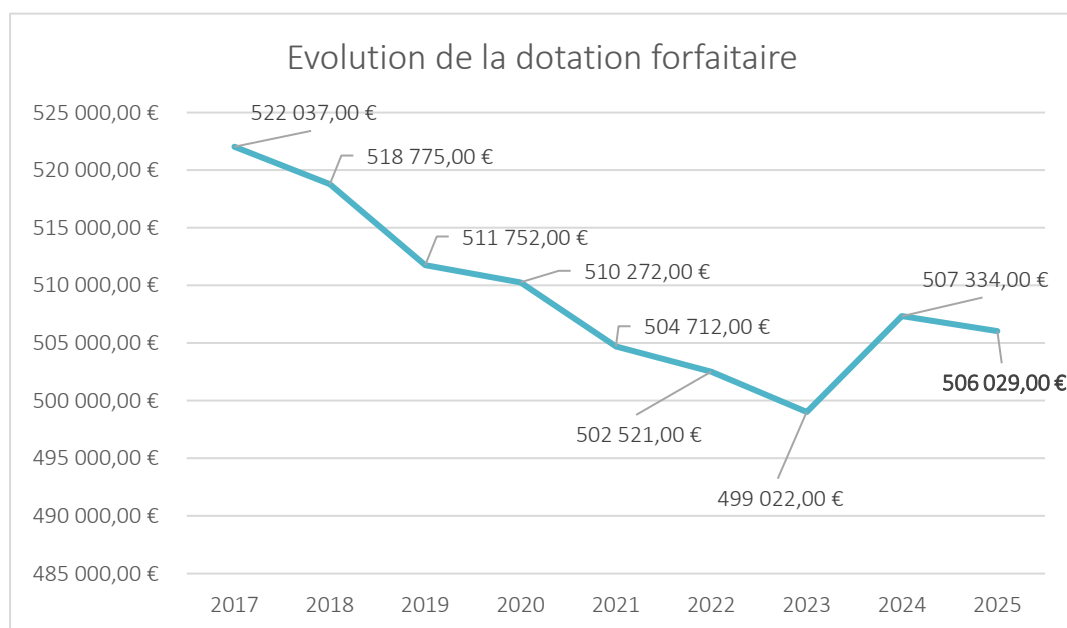
Le 2 février 2026, le projet de loi de finances (PLF) a été adopté par le gouvernement ; il engage une trajectoire budgétaire où les collectivités territoriales sont appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics, estimé à 2 milliards d'euros. Cette contribution sera surtout portée par le Dilico, dispositif d'épargne forcée mis en place en 2025, à hauteur de 740 millions d'euros, permettant de ponctionner les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et des départements de 140 millions d'euros, les communes ayant obtenu d'en être entièrement exonérées.⁴

Pour ce qui est de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF), celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé, ce qui revient en pratique à une baisse des moyens en tenant compte de l'inflation. Ce cadre plus contraint obligera les collectivités à arbitrer davantage leurs dépenses et leurs projets.

⁴ Dilico, DGF, Fonds verts... : ce que contient finalement le budget 2026 (février 2026) : www.maire-info.com

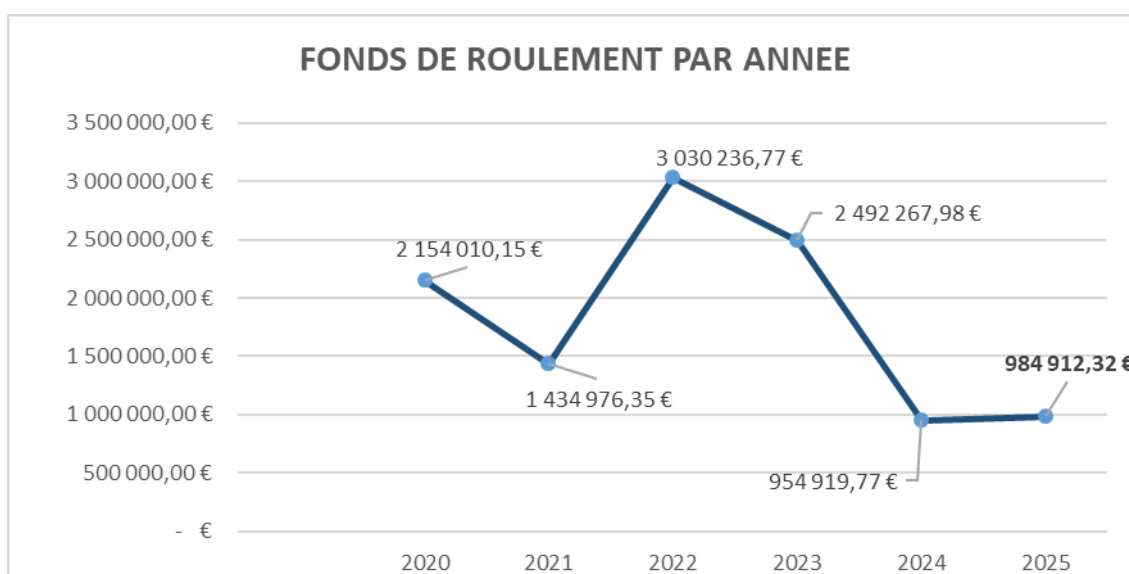
2. EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

2017	522 037 €
2018	518 775 €
2019	511 752 €
2020	510 272 €
2021	504 712 €
2022	502 521 €
2023	499 022 €
2024	507 334 €
2025	506 029 €



EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT DEPUIS 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
RESULTAT de FONCTIONNEMENT	77 750,18 €	243 411,74 €	105 349,23 €	242 263,67 €	- 99 499,10 €	- 115 819,60 €
RESULTAT REPORTE PRECEDENT	1 019 213,42 €	916 963,60 €	1 013 741,57 €	919 090,80 €	1 095 315,48 €	955 261,77 €
RESULTAT CLOTURE FONCTIONNEMENT	1 096 963,60 €	1 160 375,34 €	1 119 090,80 €	1 161 354,47 €	995 816,38 €	839 442,17 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-299 483,30 €	-782 445,54 €	1 636 091,21 €	- 580 232,46 €	- 1 371 810,12 €	67 019,72 €
RESULTAT REPORTE PRECEDENT	1 356 529,85 €	1 057 046,55 €	275 054,76 €	1 911 145,97 €	1 330 913,51 €	59 193,60 €
RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT	1 057 046,55 €	274 601,01 €	1 911 145,97 €	1 330 913,51 €	- 40 896,61 €	145 470,15 €
FONDS DE ROULEMENT	2 154 010,15 €	1 434 976,35 €	3 030 236,77 €	2 492 267,98 €	954 919,77 €	984 912,32 €



Afin de mieux comprendre l'analyse des résultats financiers de la commune et interpréter correctement l'évolution des courbes, il est essentiel d'apporter des précisions concernant la section d'investissement.

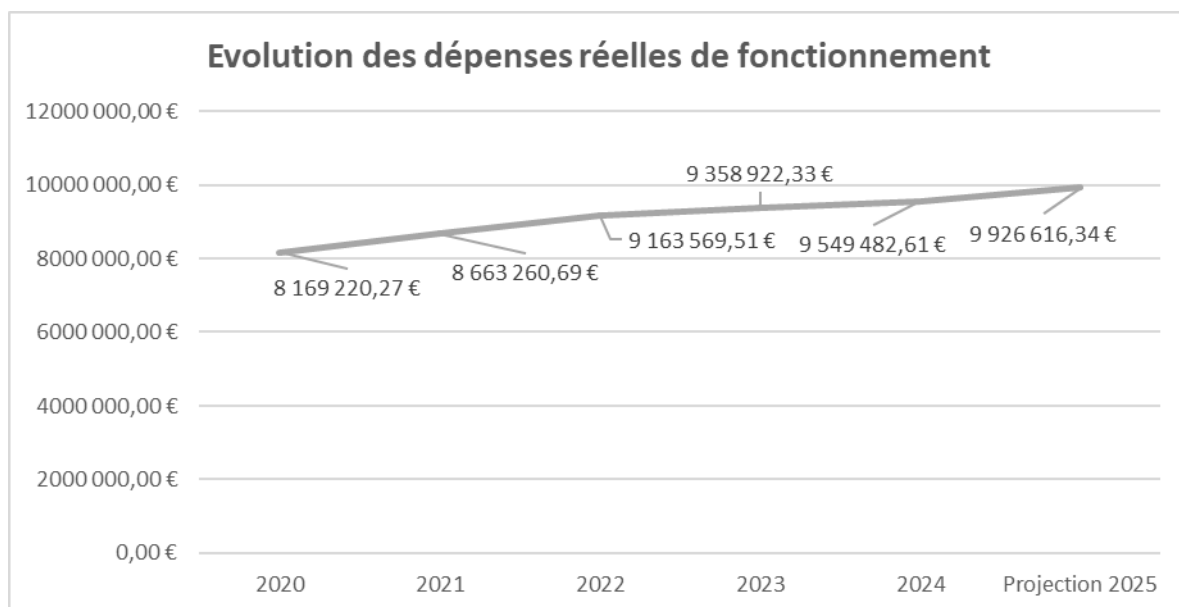
Tout d'abord, il convient de souligner que la totalité des subventions budgétées n'a pas encore été perçue. En effet, un montant de **333 408.35 euros** reste à recevoir, ainsi que **150 000 euros** de subvention de la Région qui ont été notifiés à la collectivité mais non intégrés dans les restes à réaliser en recettes par les services de la perception. L'absence de prise en compte de ces montants fausse en partie l'évaluation du solde final.

ANALYSE RETROSPECTIVE 2020 - 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

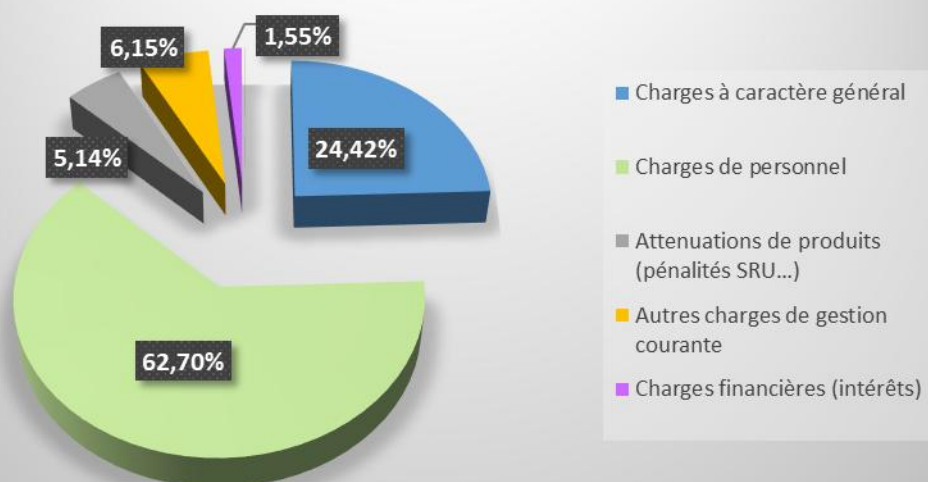
	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	8 169 220,27 €	8 663 260,69 €	9 163 569,51 €	9 358 922,33 €	9 549 482,61 €	9 926 616,34 €
Charges à caractère général	1 804 581,61 €	1 985 480,50 €	2 250 892,12 €	2 304 972,88 €	2 463 547,57 €	2 424 090,39 €
Charges de personnel	5 229 132,70 €	5 487 697,50 €	5 706 422,41 €	5 748 331,74 €	5 921 590,66 €	6 223 820,44 €
Atténuations de produits (pénalités SRU...)	413 188,68 €	487 176,57 €	493 555,51 €	503 278,86 €	491 693,38 €	510 216,41 €
Autres charges de gestion courante - Indemnités élus, service d'incendie, CCAS, Caisse des Ecoles...	452 850,79 €	550 795,33 €	566 534,10 €	617 890,05 €	560 730,77 €	610 262,74 €
Charges financières (intérêts)	160 042,08 €	150 686,51 €	146 122,39 €	177 716,46 €	108 384,91 €	154 281,93 €
Charges exceptionnelles	109 424,41 €	1 424,28 €	42,98 €	6 732,34 €	3 535,32 €	3 944,43 €
Evolution en % par an		6,0%	5,8%	2,1%	2,0%	3,9%



Malgré une progression plus modérée, les prix à la consommation demeurent élevés dans un contexte international toujours contraint. Par ailleurs, les charges de personnel continuent d'augmenter, notamment en raison de la hausse de la contribution employeur à la CNRACL. La revalorisation du point d'indice de la fonction publique, l'évolution des cotisations d'assurance (+151% pour la protection juridique et la responsabilité civile et +17.30% pour les dommages aux biens, pour la flotte automobile) ainsi que le maintien de niveaux élevés pour les prix des matériaux et des denrées alimentaires entraînent une augmentation continue des dépenses communales en 2025 (+3.9% par rapport à 2024).

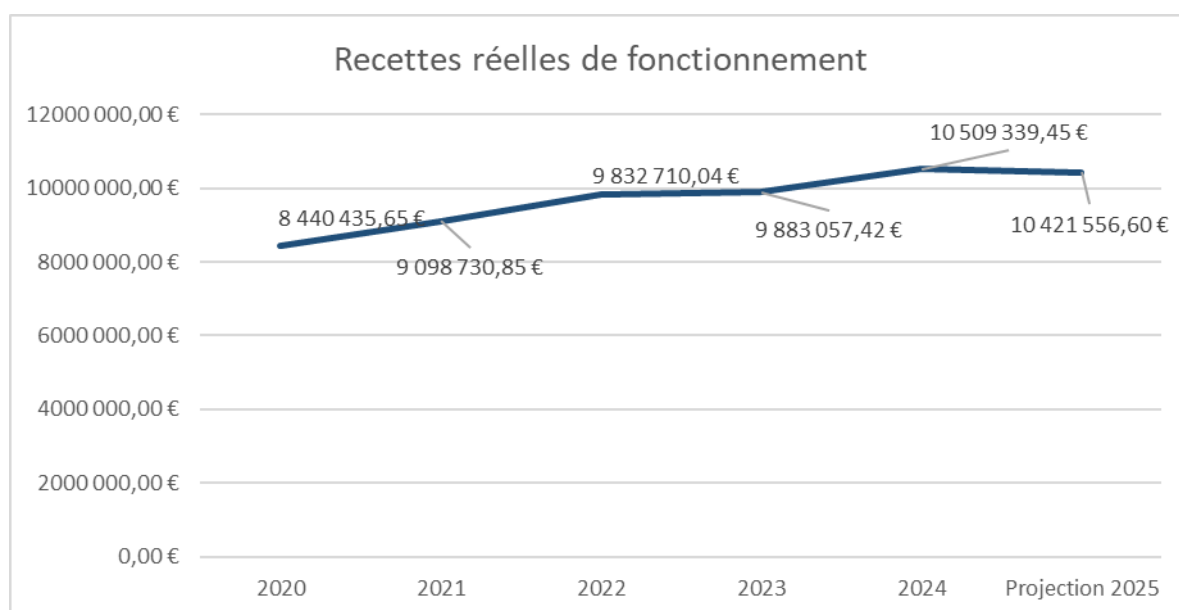
Cette dynamique pèse sur les marges de manœuvre de la collectivité.

Répartition des charges de fonctionnement 2025



EVOLUTION DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

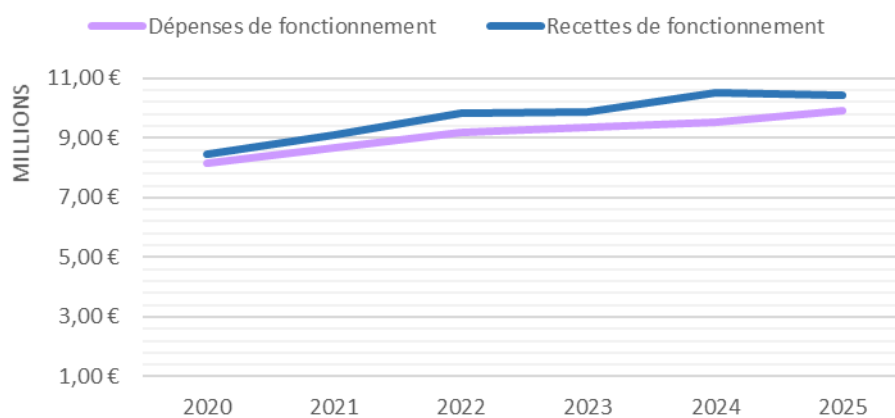
	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Recettes réelles de fonctionnement	8 440 435,65 €	9 098 730,85 €	9 832 710,04 €	9 883 057,42 €	10 509 339,45 €	10 421 556,60 €
Atténuations de charges						
Remboursement rémunérations de personnel	223 284,00 €	260 802,30 €	245 428,72 €	164 364,27 €	152 888,36 €	232 436,37 €
Produits des services						
Concessions cimetières, redevances services à caractère social...	1 520 442,60 €	1 879 677,88 €	1 878 854,19 €	1 848 653,53 €	1 749 172,82 €	1 844 722,49 €
Impôts et taxes	5 456 955,54 €	5 797 849,07 €	6 088 107,05 €	6 512 989,62 €	6 536 514,91 €	6 762 014,45 €
Dotations et participations	1 111 314,98 €	1 049 683,60 €	1 088 235,67 €	1 122 094,27 €	1 068 483,44 €	1 057 438,17 €
Autres produits gestion courante	73 474,18 €	70 332,61 €	115 337,64 €	189 907,81 €	174 322,92 €	247 745,39 €
Produits financiers				9 350,00 €	28 050,00 €	
Produits exceptionnels	54 964,35 €	40 385,39 €	416 746,77 €	35 697,92 €	799 907,00 €	277 199,73 €
Evolution en % par an		7,8%	8,1%	0,5%	6,3%	-0,8%



Le rythme d'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de la commune ne présente pas d'effet ciseau, bien que les dépenses augmentent significativement de 3.9 % alors que les recettes de fonctionnement subissent une baisse de 0.8%.

En finances locales, l'effet ciseau désigne une situation où les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes, entraînant un déséquilibre budgétaire et une diminution de l'épargne nette. **L'absence de cet effet** sur le budget de Pégomas, traduit donc une **gestion financière toujours maîtrisée** dans un contexte financier alarmant.

Rythme d'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

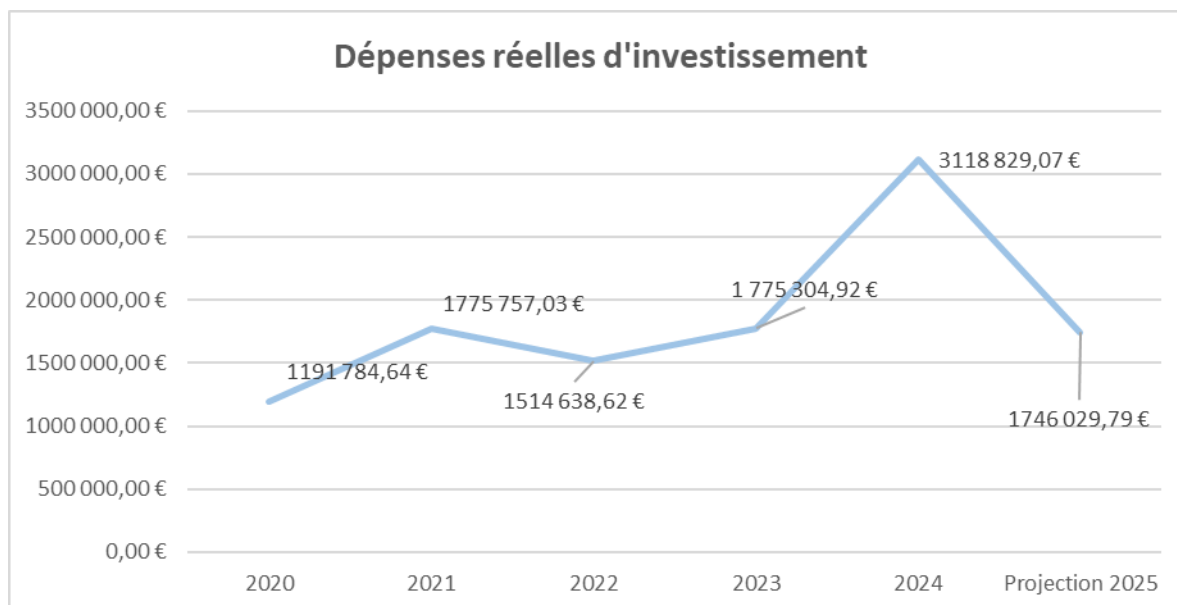


3. ANALYSE RETROSPECTIVE 2020 - 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

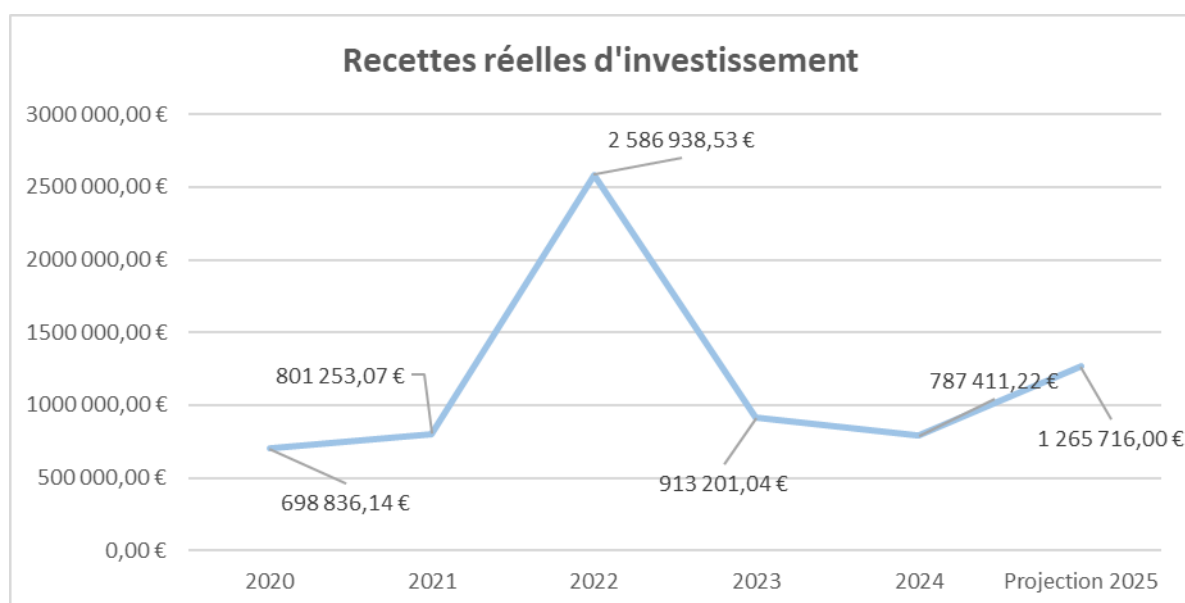
EVOLUTION DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Dépenses réelles d'investissement	1 191 784,64 €	1 775 757,03 €	1 514 638,62 €	1 775 304,92 €	3 118 829,07 €	1 746 029,79 €
Immobilisations corporelles (réseaux : de voirie, cablés, d'électrification, mobilier...)	404 659,37 €	443 124,44 €	485 541,54 €	381 713,37 €	617 961,06 €	413 092,76 €
Dotation Fonds divers réserves	502 867,97 €	0,00 €	806,00 €	805,00 €	0,00 €	
Subventions d'investissement	25 838,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Immobilisations en cours		1 026 325,91 €	697 715,89 €	1 018 238,13 €	2 132 278,28 €	904 857,65 €
Remboursement d'emprunts	251 033,71 €	263 925,46 €	274 273,19 €	339 427,41 €	344 802,73 €	344 904,76 €
Autres immobilisations financières	7 385,59 €	34 680,22 €	48 702,00 €	7 600,00 €	8 200,00 €	7 600,00 €



EVOLUTION DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

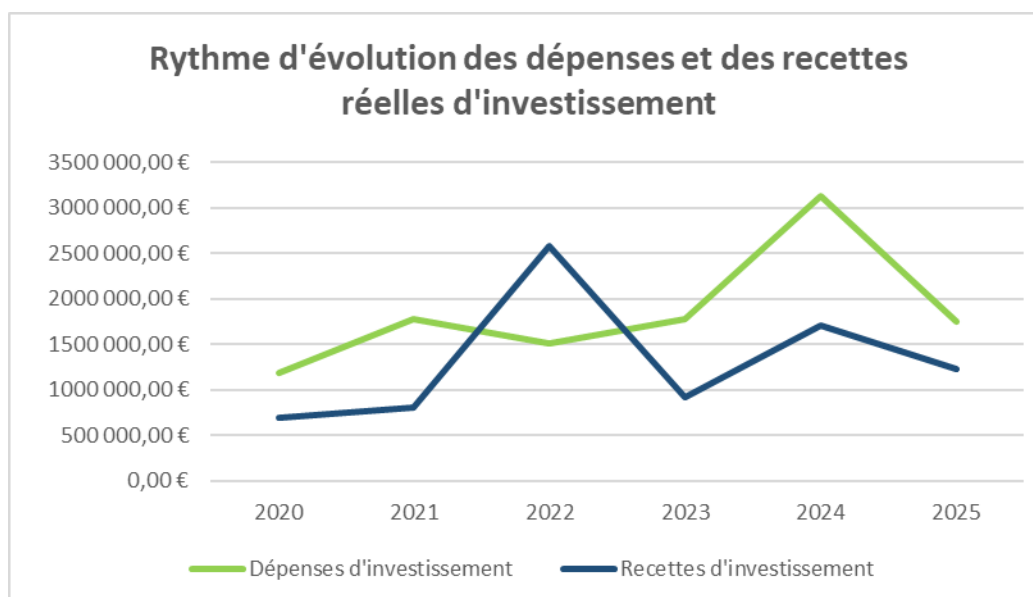
	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Recettes réelles d'investissement	698 836,14 €	801 253,07 €	2 586 938,53 €	913 201,04 €	787 411,22 €	1 265 716,00 €
Subventions d'investissement	143 588,19 €	174 135,86 €	478 448,06 €	416 070,23 €	461 346,56 €	697 341,69 €
Dotations fonds divers réserves <i>FCTVA et Taxe d'aménagement</i>	154 780,43 €	147 117,21 €	460 210,47 €	297 050,81 €	326 064,66 €	510 890,77 €
Dotation fonds divers réserves <i>Excédent de fonctionnement</i>	400 000,00 €	180 000,00 €	147 320,00 €	200 000,00 €		
Emprunt		300 000,00 €	1 500 000,00 €			
Autres immobilisations financières						600,00 €
Immobilisation en cours						20 694,96 €
Immobilisations corporelles	467,52 €		960,00 €	80,00 €	0,00 €	36 188,58 €



Détail des subventions d'investissement perçues en 2025 :

- Etat : 199 102.39 € (Achat de défibrillateurs, piste et vidéoprotection).
- Région : 11 693 € (Véhicule hybride)
- Conseil Départemental :
 - Solde de la dotation cantonale 2024 : 28 851.89 €
 - Réfection columbarium : 1 931 €
 - Travaux stade : 371 405.02 €
 - Véhicule hybride : 7 016 €
 - Rénovation médiathèque : 20 199 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 29 671 € (équipements).

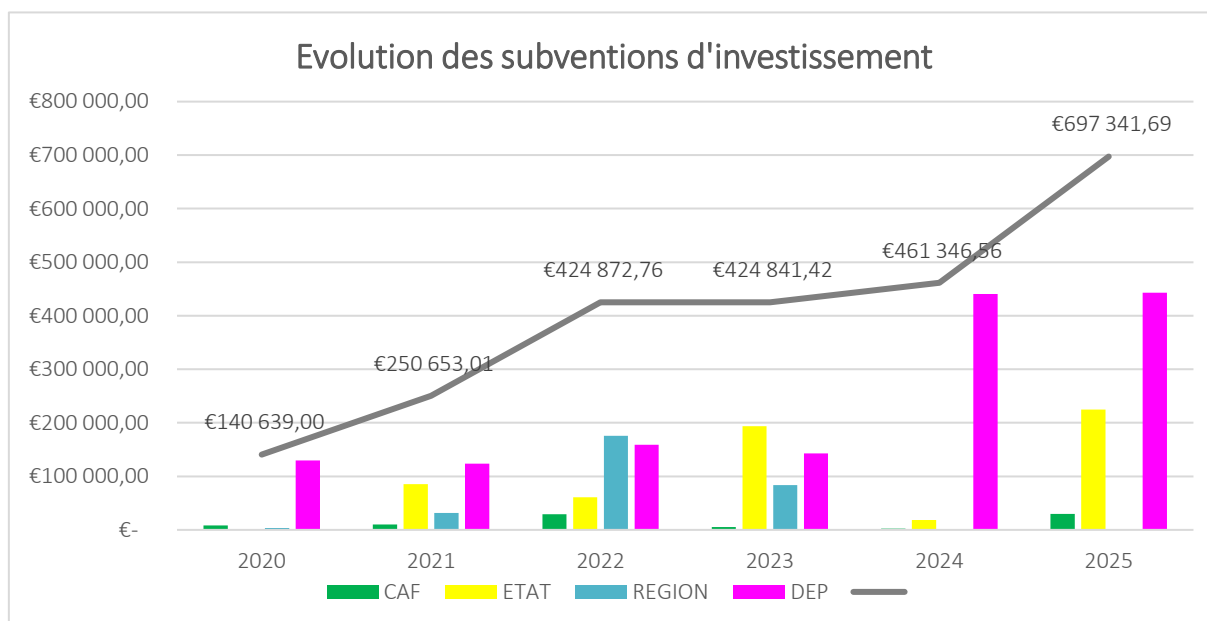
RYTHME D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT



Ce graphique représente les dépenses et les recettes réellement réalisées.

Il doit être interprété de manière différente qu'en section de fonctionnement dans la mesure où la section d'investissement prévoit des restes à réaliser en recettes et en dépenses. Soit, un montant de **333 408.35 euros** en reste à recevoir, et un montant de **314 151.52 euros** en reste à payer. Comme précisé plus haut, des subventions obtenues n'ont pas pu être intégrées dans les restes à percevoir pour un montant de **19 256.83 euros**, ces sommes seront donc inscrites au budget primitif 2026.

RYTHME D'EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT



4. GESTION DE LA DETTE

DEFINITION DE L'EPARGNE BRUTE

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute est appelée également "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

Recettes réelles - Charges réelles
10 421 556.60 € - 9 926 616.34 €
494 940.26 €

L'épargne brute de la commune est de 494 940.26 €.

DEFINITION DE L'EPARGNE NETTE

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette.
Elle mesure **l'épargne disponible pour l'équipement brut** après financement des remboursements de la dette.

Epargne brute – Remboursement du K de la dette
494 940.26 € - 350 260 €
144 680.26 €

L'épargne nette de la commune est de 144 680.26 €.

TAUX D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse, le ratio Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement, permet de calculer ce taux.

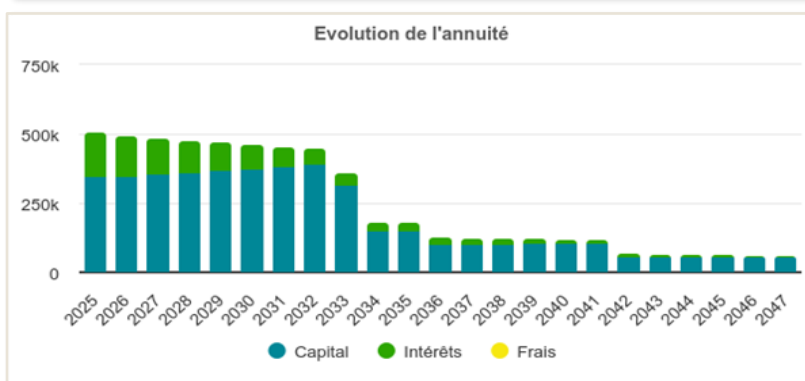
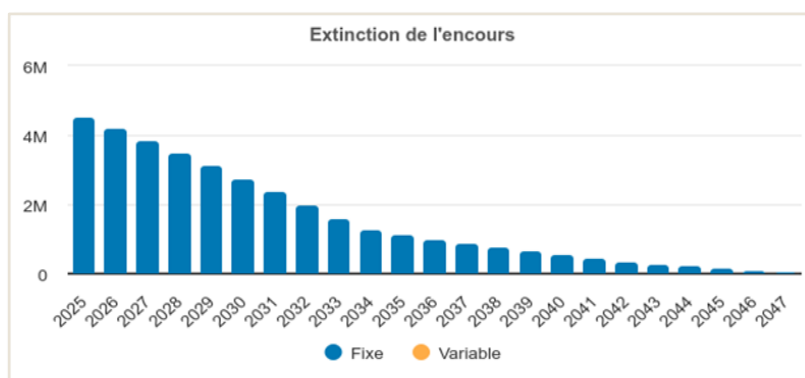
En 2025, le taux d'endettement diminue de 2.5 points et passe à 40.30 % (4 200 111.50 € / 10 421 556.60 €) soit 509 €/habitant, la moyenne nationale des communes de la même strate est de 802 €/habitant.

L'ENDETTEMENT DE LA VILLE

Il se compose de 7 emprunts comme suit :

Objet du contrat	Date de réalisation	Date de fin	Capital initial	Organisme prêteur	Index de taux	Encours au 01/01/2025
2007 - Ecole Marie Curie	2007	2032	2 000 000,00 €	Crédit Agricole	5,40%	566 153,86 €
2008 - Salle Mistral	2008	2033	1 000 000,00 €	Caisse d'Epargne	5,32%	452 017,14 €
2008 - Crèche	2008	2033	1 658 020,43 €	Crédit Agricole	3,94%	699 535,67 €
2022 - Construction bâtiment activités loisirs et sportives	2022	2047	1 500 000,00 €	Crédit Mutuel	3,15%	1 320 000,00 €
2015 - Acquisition terrain Eucalyptus + Périscolaire + Centre administratif	2015	2035	1 000 000,00 €	Caisse d'Epargne	2,10%	500 000,00 €
2016 - Acquisition local pm	2016	2041	600 000,00 €	Crédit Agricole	2,05%	418 320,55 €
2021 - Aménagement centre médical	2021	2041	300 000,00 €	Agence France Locale	0,87%	244 084,28 €
			8 058 020,43 €			4 200 111,50 €

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	4 550 447,41	506 789,98	156 454,07	3,47%	3,52%	350 335,91	506 789,98
2026	4 200 111,50	493 421,84	143 168,21	3,41%	3,50%	350 253,63	493 421,84
2027	3 849 857,87	486 053,71	129 699,06	3,36%	3,46%	356 354,65	486 053,71
2028	3 493 503,22	478 640,08	115 919,87	3,32%	3,42%	362 720,21	478 640,08
2029	3 130 783,01	471 399,33	102 081,82	3,24%	3,37%	369 317,51	471 399,33
2030	2 761 465,50	463 937,18	87 645,39	3,16%	3,30%	376 291,79	463 937,18
2031	2 385 173,71	456 581,19	73 054,92	3,04%	3,20%	383 526,27	456 581,19
2032	2 001 647,44	449 225,20	58 147,55	2,90%	3,06%	391 077,65	449 225,20
2033	1 610 569,79	362 636,73	44 565,50	2,79%	2,85%	318 071,23	362 636,73
2034	1 292 498,56	184 992,24	33 386,21	2,81%	2,68%	151 606,03	184 992,24
2035	1 140 892,53	182 052,23	29 769,77	2,83%	2,72%	152 282,46	182 052,23
2036	988 610,07	129 112,23	26 140,96	2,86%	2,77%	102 971,27	129 112,23
2037	885 638,80	127 222,24	23 549,52	2,88%	2,80%	103 672,72	127 222,24
2038	781 966,08	125 332,23	20 945,22	2,91%	2,83%	104 387,01	125 332,23
2039	677 579,07	123 442,24	18 327,80	2,94%	2,88%	105 114,44	123 442,24
2040	572 464,63	121 552,23	15 696,98	3,02%	2,94%	105 855,25	121 552,23
2041	466 609,38	119 661,92	13 052,54	3,10%	3,04%	106 609,38	119 661,92
2042	360 000,00	70 631,26	10 631,26	3,15%	3,19%	60 000,00	70 631,26
2043	300 000,00	68 741,26	8 741,26	3,14%	3,19%	60 000,00	68 741,26
2044	240 000,00	66 851,26	6 851,26	3,16%	3,19%	60 000,00	66 851,26
2045	180 000,00	64 961,26	4 961,26	3,15%	3,19%	60 000,00	64 961,26
2046	120 000,00	63 071,26	3 071,26	3,15%	3,19%	60 000,00	63 071,26
2047	60 000,00	61 181,26	1 181,26	3,15%	3,20%	60 000,00	61 181,26

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Dotations et subventions : *Les notifications de dotations n'ont pas été communiquées à la commune au moment de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire.*

Pour rappel, dotations perçues en 2025

Dotation forfaitaire : 506 029 euros

Dotation solidarité rurale : 158 279 euros

Dotation nationale de péréquation : 119 765 euros (71 760€ ont été appelés à la commune au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales en 2025)

Les **autres recettes de la section de fonctionnement** regroupent diverses sources de revenus pour la commune.

Elles incluent notamment les **recettes tarifaires**, issues des services municipaux payants tels que l'accueil périscolaire, la restauration scolaire ou d'autres prestations soumises à tarification. Dans un souci de prudence, ces recettes sont évaluées avec précaution afin d'anticiper d'éventuelles fluctuations. Sont également inclus, les produits des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires qui ont été moindres que ceux estimés par la direction départementale des finances publiques en 2025. Il conviendra alors d'appliquer ici aussi le principe de précaution au chapitre 73.

Par ailleurs, les **droits de mutation** constituent une part des taxes perçues lors des transactions immobilières sur le territoire communal. Leur montant étant par nature incertain et dépendant de l'activité du marché immobilier, une approche prudente est également privilégiée dans les prévisions budgétaires.

Enfin, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'élève à **776 974 €**. Cette somme correspond au mécanisme de redistribution des ressources entre l'agglomération et la commune à la suite du transfert de certaines compétences déduction faite de la CLECT relative aux travaux réalisés en matière d'eaux pluviales à hauteur de 4 488 € qui viennent s'ajouter au montant forfaitaire déjà « clecté » de 24 645 €.

À cette attribution s'ajoutera à nouveau en 2026 la dotation de solidarité, d'un montant de 82 279 €, destinée à renforcer la capacité financière de la commune en tenant compte des disparités de richesse et des charges spécifiques.

Ces recettes participent ainsi à l'équilibre du budget de fonctionnement et au maintien des services publics locaux.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les frais de personnel

Les dépenses de personnel connaîtront une progression continue sous l'effet de la poursuite de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, ainsi que des avancements de grades et d'échelons et des réussites aux concours et examens professionnels. À cela s'ajouteront les éléments suivants :

- La nouvelle augmentation de trois points du taux de cotisation CNRACL passant de 34.65 % à 37.65 %, votée par l'État.
Pour rappel ce taux avait déjà été relevé, passant en 2025 de 31.65 % à 34.65 % engendrant une hausse de 120 000 €. Cette année un surcoût supplémentaire de **155 000 €** viendra s'ajouter, **portant l'augmentation totale à 270 000 € en deux ans**.
Il devrait atteindre 43.65 % au 1^{er} janvier 2028.
- La participation de l'employeur à hauteur de 15 € aux contrats de mutuelle labellisés des agents communaux représentera plus de **29 000 €**,
- La hausse du SMIC, les avancements d'échelons... engendreront une charge supplémentaire estimée à plus de **50 000 €**.

Enfin, nous inscrirons une augmentation de la prime d'assurance des risques statutaires (principe de précaution).

Les dépenses de gestion

Dans une démarche ambitieuse et responsable, la commune a fixé à ses services un objectif de maîtrise renforcée des dépenses pour l'exercice 2026, avec des ajustements ciblés sur certains postes de la section de fonctionnement, représentant une optimisation comprise entre 30 et 60 %. Cette stratégie vise à accompagner efficacement l'évolution du contexte économique, marqué par une diminution des recettes et une hausse des charges.

La collectivité affirme ainsi sa volonté de poursuivre une gestion rigoureuse et durable sur plusieurs exercices budgétaires, afin de dégager progressivement des excédents. Ces marges de manœuvre permettront, à moyen terme, de soutenir une nouvelle dynamique d'investissement et de relancer des projets structurants pour la commune.

Les subventions versées aux associations

A ce stade de la préparation budgétaire et des contraintes financières, aucune décision n'a été prise en terme de subventions aux associations.

Les intérêts de la dette

Le montant des intérêts pour l'exercice 2026 s'élève à 143 168.21 €.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026

En 2026, la commune de Pégomas devra concentrer une part significative de ses investissements sur des projets structurants et incontournables :

- La reconstruction de l'espace « réserve » de la salle Mistral, dont le bâtiment s'est effondré en mars 2024.
- La création d'une piste de défense contre les incendies aux Carpénèdes, dont l'inscription budgétaire est prévue en Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) permettant de planifier et de contrôler les dépenses d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires,
- Le renforcement du système d'alerte (sirènes),
- La rénovation de l'ensemble des éclairages publics afin de répondre aux normes actuelles.

Face à ces dépenses incompressibles, la municipalité devra ajuster ses priorités en réduisant les autres investissements tout en veillant à préserver la qualité de vie des Pégomassois.

Dans cette optique, un programme budgétaire d'investissement équilibré sera mis en place afin de maintenir les services et les projets essentiels à la commune :

Travaux

- Goudronnage de divers chemins communaux.
- Travaux d'aménagement dans les bâtiments scolaires.
- Création d'enfeux deux places dans le cimetière Clavary et rénovation de l'espace cinéraire existant.

Sécurité

- Continuité de la campagne de débroussaillage et entretien des vallons.
- Continuité des travaux de mise en sécurité des voies de circulation (trottoirs, aménagements).
- Modernisation de la vidéosurveillance.

D'autres travaux pourront être programmés au cours de l'exercice 2026 en fonction des finances de la commune, des décisions modificatives pourront permettre cette adaptation.